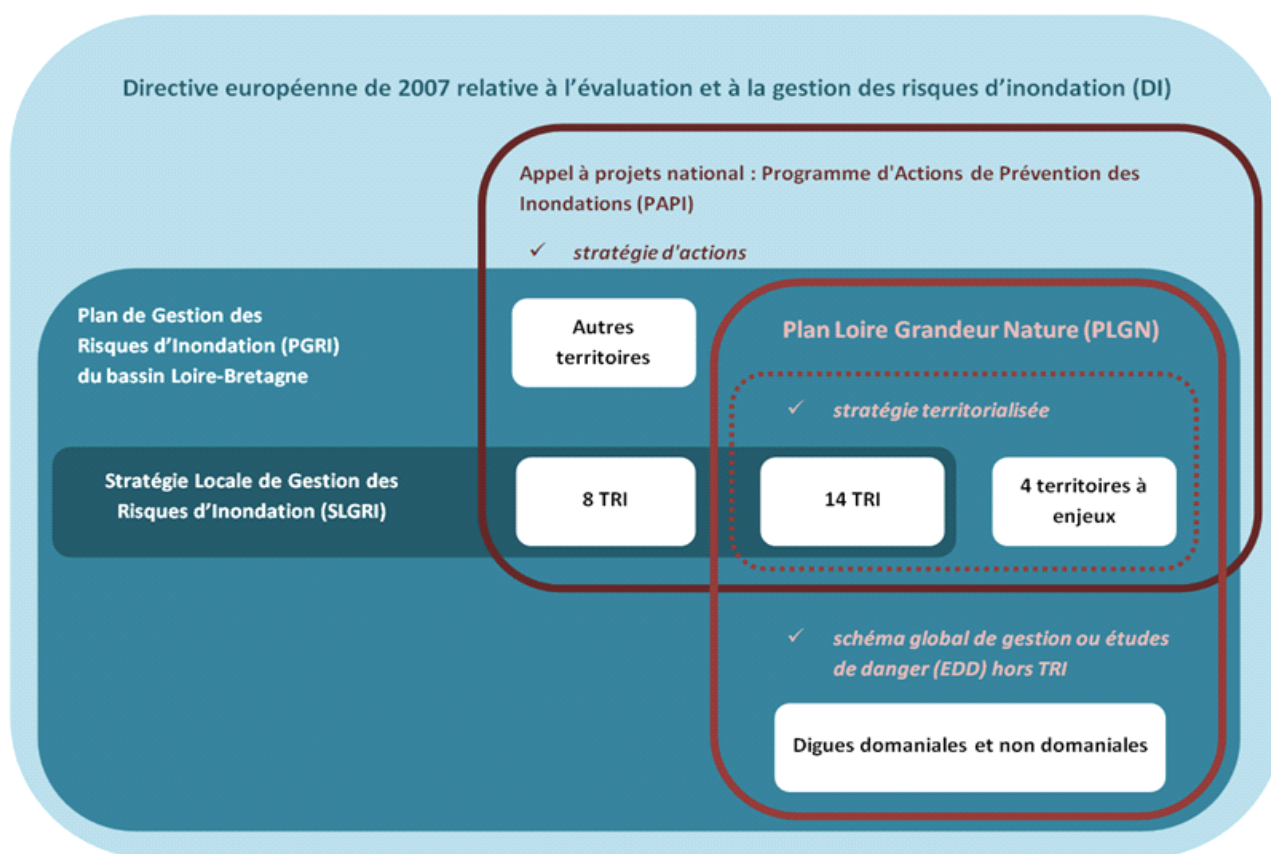
	<h2>Récapitulatif des financements mobilisables pour l'élaboration et la mise en œuvre des SLGRI/PAPI</h2>	<p>Orléans, le 19 juillet 2017</p>
<p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire</p>		

A – Imbrication des dispositifs réglementaires et des outils de gestion



- Légende :*
- en bleu, le cadre réglementaire
 - en rouge, les outils de gestion
 - en blanc, les territoires et ouvrages concernés

En matière de prévention des inondations, le Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) s'applique en priorité à 14 Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) : Angers / Val d'Authion / Saumur, Bourges, Châtelleraut, Clermont Ferrand / Riom, Le Puy en Velay, Montluçon, Moulins, Nantes, Nevers, Orléans, Saint-Étienne, Saint Nazaire / Presqu'île de Guérande, Tours, Vichy ainsi que 4 territoires à enjeux supplémentaires disposant d'une stratégie partagée de gestion.

Au niveau national, l'outil opérationnel privilégié est l'appel à projets de Programme de Prévention des Inondations (PAPI). Il s'inscrit dans la continuité des stratégies locales définies sur les TRI dans le cadre de la Directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (DI).

B – Élaboration et financement des projets de PAPI

Sur la base d'un diagnostic approfondi de territoire, d'une gouvernance établie et d'une stratégie d'intervention, les projets de PAPI visent à :



Cela correspond à l'axe 1 du Contrat de Plan Interrégional Loire (CPIER) consacré à la réduction des conséquences négatives des inondations sur le territoire et aux objectifs spécifiques suivants :

- ✓ élaborer et mettre en œuvre des stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation ;
- ✓ définir un schéma global de gestion et sécurisation des digues et réalisation des travaux correspondants ;
- ✓ préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues.

Dans une démarche convergente, les actions retenues peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire, lorsqu'elle consiste en particulier à :

- faire émerger des stratégies territoriales partenariales de réduction de la vulnérabilité aux inondations ;
- développer des actions préventives de sensibilisation et de connaissance de la vulnérabilité sur les territoires couverts par une stratégie ;
- préserver et restaurer les champs d'expansion de crues.

Ce mode de subvention vient compléter le dispositif national mobilisant le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et le programme 181.

Pour une meilleure lisibilité de l'éligibilité des actions portées par les collectivités territoriales à ces 2 sources de financement principales, les 2 chapitres suivants reprennent la nomenclature du cahier des charges de l'appel à projets de PAPI.

Il est à noter que l'instruction des dossiers FPRNM s'appuie majoritairement sur des critères liés à la prescription ou l'approbation des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

En revanche, les financements par le FEDER Loire sont conditionnés par la mise en œuvre de la DI. Cela peut se traduire par la nécessité que les projets soutenus soient situés en TRI, qu'ils se déclinent dans le cadre d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) approuvée et que le programme d'actions consécutif soit labellisé par la Commission Mixte Inondation (CMI) ou le Comité de bassin (CB). En outre, une démarche similaire pourra être acceptée sur 4 territoires à enjeux supplémentaires.

C – Éligibilité des actions PAPI portées par les collectivités territoriales à un financement par le FPRNM

Nature de l'action	Taux maximum de subvention	Source de financement / Mesure FPRNM	Maîtrise d'ouvrage	Conditions d'éligibilité / observations
Animation d'un PAPI ou d'un PAPI d'intention (recrutement de personnel)	40 %	Programme 181	Collectivités territoriales	Montant des rémunérations <= 60 000 € / an, toutes charges comprises
Assistance à maîtrise d'ouvrage	50 %	FPRNM - Étude ETECT	Collectivités territoriales	Destiné au porteur du PAPI ou du PAPI d'intention Recrutement d'un prestataire extérieur au porteur. Aide pour la constitution du dossier de PAPI.
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque				
Études relatives à la connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants de gestion des risques	50 %	FPRNM - Étude ETECT	Collectivités territoriales	Étude bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé.
Repères de crue (recherche de sites, achat et pose)	50 % ou 40 %	FPRNM - Équipement de prévention ETECT	Collectivités territoriales	Communes couvertes par un PPRN prescrit (40%) ou approuvé (50%).
Formation d'élus, techniciens, professionnels, concernant les risques naturels, accompagnant le programme d'actions	50 %	FPRNM - Étude ETECT	Collectivités territoriales	Personnes à former des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé.
Actions d'information accompagnant le programme d'actions : réunions d'information, expositions, documents de sensibilisation...	50 %	FPRNM - Étude ETECT	Collectivités territoriales	Information bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé.
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : élaboration, révision, diffusion	50 %	FPRNM - Étude ETECT	Communes	Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations				
Équipements de surveillance et de prévision des crues (investissement : acquisition et installation de stations...)	50 %	FPRNM - Équipement de prévention ETECT	Collectivités territoriales	Équipement bénéficiant à des communes où un PPRN est approuvé.
	40 %			Équipement bénéficiant à des communes où un PPRN est prescrit.
Axe 3 : alerte et gestion de crise				
Actions non finançables par le FPRNM ou le Programme 181 (PCS, dispositifs d'alerte...)				
Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme				
Études relatives à :	50 %	FPRNM - Étude ETECT	Collectivités territoriales	Étude portant sur des communes couvertes par un PPRN prescrit
* la prise en compte du risque dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme				
* la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque				
* la mise en œuvre d'un PPRN après son approbation				Étude portant sur des communes couvertes par un PPRN approuvé
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes				
Acquisition préventive de biens exposés à des risques (suppression de biens isolés situés en zone d'expansion de crue)	40 %	FPRNM - ETECT	Collectivités territoriales	* biens situés dans des communes couvertes par un PPRN prescrit
	50 %			* biens couverts par un contrat d'assurance (L. 125-1 du code des assurances)
Études concernant :	50 %	FPRNM - Étude ETECT	Collectivités territoriales	Études réalisées sur des communes où un PPRN est prescrit ou approuvé
* la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants				
* le montage des opérations de réduction de la vulnérabilité				
Axe 6 : ralentissement des écoulements				
Études préalables à des travaux de ralentissement des écoulements (toutes études nécessaires à la préparation du PAPI complet : étude pré-opérationnelle, analyse coût-bénéfice, AMC, note d'analyse environnementale...)	50 %	FPRNM - Études ETECT	Collectivités territoriales	Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Restauration des champs d'inondation ou travaux de prévention dont le ralentissement des écoulements (dont études opérationnelles, acquisitions foncières indispensables pour la réalisation de l'opération, ainsi que dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre)	50 %	FPRNM - Travaux ETECT	Collectivités territoriales	Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN approuvé.
	40 %			Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques				
Études préalables à des travaux de protection (toutes études nécessaires à la préparation du PAPI complet et/ou de l'opération d'endiguement : étude pré-opérationnelle, étude de dangers, étude d'avant-projet, analyse coût-bénéfice, AMC, note d'analyse environnementale...)	50 %	FPRNM - Études ETECT	Collectivités territoriales	Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Protections localisées ou ouvrages de protection ou travaux hydrauliques (dont études opérationnelles, acquisitions foncières indispensables)	40 %	FPRNM - Travaux ETECT	Collectivités territoriales	Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN approuvé.
	25 %			Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit.

D – Éligibilité des actions PAPI portées par les collectivités territoriales à un financement par le FEDER Loire

Nature de l'action	Taux maximum de subvention	Source de financement - action concerné	Maîtrise d'ouvrage	Conditions d'éligibilité / observations
Animation d'un PAPI ou d'un PAPI d'intention (recrutement de personnel)	50 %	FEDER Loire - action 1	Collectivités territoriales	SLGRI approuvée ou équivalence pour 4 territoires à enjeu
Assistance à maîtrise d'ouvrage	50 %	FEDER Loire - action 1	Collectivités territoriales	SLGRI approuvée ou équivalence pour 4 territoires à enjeu
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque				
Études relatives à la connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants de gestion des risques	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Repères de crue (recherche de sites, achat et pose)	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Formation d'élus, techniciens, professionnels, concernant les risques naturels, accompagnant le programme d'actions	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Actions d'information accompagnant le programme d'actions : réunions d'information, expositions, documents de sensibilisation...	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : élaboration, révision, diffusion	50 %	FEDER Loire - action 2	Communes	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations				
Équipements de surveillance et de prévision des crues (investissement : acquisition et installation de stations...)	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Axe 3 : alerte et gestion de crise				
Réalisation ou appui à la réalisation de Plans de Continuité d'Activités dans les collectivités territoriales (intégrant un volet Plan Communal de Sauvegarde) et auprès des acteurs économiques.	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales / acteurs économiques privés et publics	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme				
Études relatives à :				
* la prise en compte du risque dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
* la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque				Identification précise de l'assiette consacrée à la gestion du risque d'inondation dans le cas d'études multidisciplinaires
* la mise en œuvre d'un PPRN après son approbation	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes				
Acquisition préventive de biens exposés à des risques (suppression de biens isolés situés en zone d'expansion de crue)	20%	FEDER Loire - action 4	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé
Études concernant :				
* la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
* le montage des opérations de réduction de la vulnérabilité				
Réalisation exemplaire / emblématique de réduction de la vulnérabilité sur réseaux électriques, réseaux AEP, STEP, services utiles à la gestion de crise	20%	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé
Axe 6 : ralentissement des écoulements				
Études préalables à des travaux de création ou de restauration de champs d'expansion de crue (toutes études nécessaires à la préparation du PAPI complet : étude pré-opérationnelle, analyse coût- bénéfice, analyse multicritère, note d'analyse environnementale...)	50 %	FEDER Loire - action 4	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé
Travaux de création ou de restauration de champs d'expansion de crue (dont études opérationnelles, acquisitions foncières indispensables pour la réalisation de l'opération, ainsi que dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre)	20%	FEDER Loire - action 4	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques				
Travaux sur des ouvrages de protection hydrauliques contribuant à la création ou la restauration de champs d'expansion de crues (modification d'un système d'endiguement, gestion de la surverse), dont études opérationnelles, acquisitions foncières indispensables pour la réalisation de l'opération, ainsi que dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre	20%	FEDER Loire - action 4	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé

E – Tableau de synthèse

Conformément au Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999, le montant d'une subvention de l'Etat ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le demandeur, concernant les projets d'investissement.

Le tableau ci-après indique les taux FPRNM Loire et FEDER Loire envisageables sans participation d'autres partenaires financiers.

Nature de l'action	Taux de subvention envisageable	Source de financement / Mesure FPRNM	Taux de subvention envisageable	Source de financement - action concernée	Maîtrise d'ouvrage	Conditions d'éligibilité	Correspondance CPIER
Animation d'un PAPI ou d'un PAPI d'intention (recrutement de personnel)	40 %	Programme 181	50 %	FEDER Loire - action 1	Collectivités territoriales	SLGRI approuvée ou équivalence pour 4 territoires à enjeux	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	30%	FPRNM - Étude ETECT	50 %	FEDER Loire - action 1	Collectivités territoriales	SLGRI approuvée ou équivalence pour 4 territoires à enjeux Destiné au porteur du PAPI ou du PAPI d'intention Recrutement d'un prestataire extérieur au porteur Aide pour la constitution du dossier de PAPI Aide pour la conduite du projet dans son ensemble	Action 1-1 : élaborer une stratégie territorialisée et cohérente de réduction des conséquences négatives des inondations
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque							
Études relatives à la connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants de gestion des risques	30%	FPRNM - Étude ETECT	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé Étude bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé	Action 1-1 : élaborer une stratégie territorialisée et cohérente de réduction des conséquences négatives des inondations
Repères de crue (recherche de sites, achat et pose)	30%	FPRNM - Équipement de prévention ETECT	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé	
Formation d'élus, techniciens, professionnels, concernant les risques naturels, accompagnant le programme d'actions	30%	FPRNM - Étude ETECT	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé Personnes à former des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé	Action 1-2-1 : actions d'informations et de communication prévues par la stratégie
Actions d'information accompagnant le programme d'actions : réunions d'information, expositions, documents de sensibilisation...	30%	FPRNM - Étude ETECT	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé Information bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé	
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : élaboration, révision, diffusion	30%	FPRNM - Étude ETECT	50 %	FEDER Loire - action 2	Communes	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé	
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations							
Équipements de surveillance et de prévision des crues (investissement : acquisition et installation de stations...)	30%	FPRNM - Équipement de prévention ETECT	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé Équipement bénéficiant à des communes où un PPRN est prescrit ou approuvé	Action 1-2-2 : actions de surveillance et de prévision des crues prévues par la stratégie
Axe 3 : alerte et gestion de crise							
Réalisation ou appui à la réalisation de Plans de Continuité d'Activités dans les collectivités territoriales (intégrant un volet Plan Communal de Sauvegarde) et auprès des acteurs économiques.	Actions non finançables par le FPRNM ou le Programme 181 (PCS, dispositifs d'alerte...)		50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales / acteurs économiques privés et publics	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé	Action 1-2-3 : définir les plans de continuité d'activité
Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme							
Études relatives à :							
* la prise en compte du risque dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme	30%	FPRNM - Étude ETECT	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé Identification précise de l'assiette consacrée à la gestion du risque d'inondation dans le cas d'études multidisciplinaires Étude portant sur des communes couvertes par un PPRN prescrit	Action 1-1 : élaborer une stratégie territorialisée et cohérente de réduction des conséquences négatives des inondations
* la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque			50 %		Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé Étude portant sur des communes couvertes par un PPRN approuvé	
* la mise en œuvre d'un PPRN après son approbation							
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes							
Acquisition préventive de biens exposés à des risques (suppression de biens isolés situés en zone d'expansion de crue)	50%	FPRNM - ETECT	20%	FEDER Loire - action 4	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé Biens situés dans des communes couvertes par un PPRN approuvé Biens couverts par un contrat d'assurance (L. 125-1 du code des assurances)	Action 1-2-7 : préservation ou restauration de champs d'expansion de crues
	40%		Collectivités territoriales		Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé Biens situés dans des communes couvertes par un PPRN prescrit Biens couverts par un contrat d'assurance (L. 125-1 du code des assurances)		
Études concernant :							
* la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants	30%	FPRNM - Étude ETECT	50 %	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé	Action 1-2-5 : mesures de réduction de vulnérabilité des services définies par les stratégies
* le montage des opérations de réduction de la vulnérabilité (réalisation exemplaire / emblématique de réduction de la vulnérabilité sur réseaux électriques, réseaux AEP, STEP, services utiles à la gestion de crise)			20%	FEDER Loire - action 2	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé	
Études et travaux de réduction de vulnérabilité pour des biens à usage d'habitation ou à usage mixte	40 %	FPRNM - ETPPP			Particuliers	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux PAPI labellisé Mesures rendues obligatoires par un PPRN approuvé Études et travaux sur des biens existants Dans la limite de 10 % de la valeur vénale des biens Déduction est faite du montant des indemnités perçues en application de l'article L. 125-2 du code des assurances	Action 1-2-4 : travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation les plus fréquemment inondés
Axe 6 : ralentissement des écoulements							
Études préalables à des travaux de création ou de restauration de champs d'expansion de crue (toutes études nécessaires à la préparation du PAPI complet : étude pré-opérationnelle, analyse coût-bénéfice, analyse multicritère, note d'analyse environnementale...)	30%	FPRNM - Études ETECT	50 %	FEDER Loire - action 4	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé	Action 1-2-7 : préservation ou restauration de champs d'expansion de crues
Travaux de création ou de restauration de champs d'expansion de crue (dont études opérationnelles, acquisitions foncières indispensables pour la réalisation de l'opération, ainsi que dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre)	50 %	FPRNM - Travaux ETECT	20%	FEDER Loire - action 4	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN approuvé	Action 1-2-7 : préservation ou restauration de champs d'expansion de crues
	40 %				Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN approuvé	
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques							
Études préalables à des travaux de protection (toutes études nécessaires à la préparation du PAPI complet et/ou de l'opération d'endiguement : étude pré-opérationnelle, étude de dangers, étude d'avant-projet, analyse coût-bénéfice, AMC, note d'analyse environnementale...)	50 %	FPRNM - Études ETECT			Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé	Action 1-2-6 : réaliser les travaux de sécurisation des digues
Travaux sur des ouvrages de protection hydrauliques contribuant à la création ou la restauration de champs d'expansion de crues (modification d'un système d'endiguement, gestion de la surverse), dont études opérationnelles, acquisitions foncières indispensables pour la réalisation de l'opération, ainsi que dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre	40 %	FPRNM - Travaux ETECT	20%	FEDER Loire - action 4	Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN approuvé.	Action 1-2-7 : préservation ou restauration de champs d'expansion de crues
	25 %				Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou ayant une incidence sur un de ces territoires PAPI labellisé Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit	
Protections localisées ou ouvrages de protection ou travaux hydrauliques (dont études opérationnelles, acquisitions foncières indispensables pour la réalisation de l'opération, ainsi que dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre)	40 %	FPRNM - Travaux ETECT			Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou travaux définis dans le cadre d'un schéma global de gestion et sécurisation des digues hors des territoires à enjeux PAPI labellisé Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN approuvé	Action 1-2-6 : réaliser les travaux de sécurisation des digues
	25 %				Collectivités territoriales	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou travaux définis dans le cadre d'un schéma global de gestion et sécurisation des digues hors des territoires à enjeux PAPI labellisé Travaux bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit	
Études et travaux de mise en conformité des digues domaniales	100%	FPRNM - ETDDP			État	Projet situé sur un des 14 TRI ou des 4 territoires à enjeux ou travaux définis dans le cadre d'un schéma global de gestion et sécurisation des digues hors des territoires à enjeux Travaux de maintien du niveau de sûreté	Action 1-2-6 : réaliser les travaux de sécurisation des digues
	80%					Projet situé sur un des 5 TRI suivants : Angers/Authion/Saumur, Tours, Orléans, Travaux de relèvement du niveau de sûreté	
	60%					Projet situé sur un des 9 autres TRI ou des 4 territoires à enjeux ou travaux définis dans le cadre d'un schéma global de gestion et sécurisation des digues hors des territoires à enjeux Travaux de relèvement du niveau de sûreté	